



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0076

Attribution d'une subvention pour soutenir l'aide d'urgence au peuple Libyen

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. PANISSAL
Mme FOURNIER, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. BESANCON, a donné procuration à Mme COSTE
M. BARBIER, a donné procuration à Mme COUTEAUX

Arrivée en cours de séance :

Mme COSTE, 18h19, lors de l'examen des questions orales

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme SCHWEITZER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 6 octobre 2023

Objet : Attribution d'une subvention pour soutenir l'aide d'urgence au peuple Libyen

Les inondations causées par la tempête Danielle qui ont dévasté la ville de Derna dans l'est de la Lybie ont fait état de plusieurs milliers de morts.

De son côté, l'organisation mondiale de la santé a affirmé que « plus de 9 000 » personnes étaient toujours disparues.

Le bilan humain est encore difficile à déterminer tant les dégâts sont nombreux.

Il s'agit de la pire catastrophe naturelle dans cette région de la Lybie depuis le tremblement de terre en 1963. Face à ce drame, l'aide internationale s'organise et afflue en masse.

La communauté internationale est appelée à accélérer d'urgence les efforts d'aide humanitaire en faveur des victimes de ces inondations.

Pour participer à l'élan de solidarité en faveur du peuple Libyen, la Ville propose de verser une subvention de 10 000 euros à la Croix Rouge Française.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

ACCEPTE de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros à la Croix Rouge Française.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont imputées au budget 2023 de la Ville :

Fonction : 024 – Nature : 65748



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Cindy SCHWEITZER
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.